

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 6 juillet 2021

Présents : Mesdames et Messieurs A. ROUVIERE-ESPOSITO, R-M. BERGER, N. JEANTET, S. RICHARTE Y. LE MOAL, T. BEAUQUIER

Absents : J. MALLET, P. ROUSTAN, N. ENJALRIC, M-C. BANIOL, L. DEROQUE

Procurations : L. DEROQUE à A. ROUVIERE-ESPOSITO

Secrétaire de séance : R-M. BERGER

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

R-M. BERGER, est désignée secrétaire de séance.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 30 juin 2021, le Conseil Municipal conformément à la loi, peut délibérer ce jour sans condition de quorum.

Ordre du Jour :

1. Programme Patrimoine et Voiries 2021 – demande de subvention, plan de financement
2. Présentation du devis de peinture des grilles et du portail de l'école
3. Jury d'assises : établissement de la liste préparatoire pour l'année 2022
4. CCGPSL : Convention pour la dématérialisation des actes administratifs au contrôle de légalité
5. Organisation du 14 juillet
6. Questions diverses

1/ Programme Patrimoine et Voiries 2021 – demande de subvention, plan de financement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de réfection des chemins communaux : le chemin des Camp Bertau, et le chemin de l'Ecluse.

Ces travaux sont éligibles à l'aide financière du Département de l'Hérault dans le cadre du programme patrimoine et voiries 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise Madame le Maire à faire une demande de subvention auprès du département de l'Hérault au titre du programme patrimoine et voiries 2021.

Autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2/ Présentation du devis de peinture des grilles et du portail de l'école

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour les travaux de peinture des grilles et du portail de la cour de l'école.

Elle précise que pour une meilleure tenue dans le temps, les travaux envisagés consistent au montage sur platine de l'ensemble du chantier, grenailage, polyzing, et thermolaquage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Valide le devis de l'entreprise SARL ISSERT pour un montant de travaux de 7 400.00 € HT.

Autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux.

3/ Jury d'assises : établissement de la liste préparatoire pour l'année 2022

Conformément aux articles 261 et suivants du code de procédure pénale, il appartient aux maires d'établir, comme chaque année, les listes préparatoires de la liste annuelle du jury de la Cour d'Assises pour l'année 2022, en procédant à un tirage au sort à partir de la liste électorale générale de la commune. Il y a lieu de tirer au sort 3 personnes.

Les 3 personnes tirées au sort sont :

Monsieur BONNEVIDE Thierry, Henry, Roger, domicilié 200 chemin du Moulin Bas - 34160 Buzignargues.

Madame JEAN Sophie, Félicie, domiciliée 38 Place de la Mairie - 34160 Buzignargues.

Monsieur PETITCOLIN Vincent, Marc, Aimé, domicilié 374 Rue de la Benovie - 34160 Buzignargues.

4/ CCGPSL : convention pour la dématérialisation des actes administratifs au contrôle de légalité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup a mis en place un dispositif mutualisé pour la dématérialisation de la transmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité. Madame le Maire donne lecture de la convention à signer avec la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et la Préfecture.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour la dématérialisation de la transmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Hérault, représentant l'Etat à cet effet.

5/ Organisation du 14 juillet

En raison de l'épidémie de Covid 19, il est décidé d'inviter cette année la population à un apéritif le 13 juillet à partir de 19h00, à la salle polyvalente.

6/ Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 22h20.

A. ROUVIERE-ESPOSITO



S. RICARTE



M-C. BANIOL

N. JEANTET



P. ROUSTAN

R-M. BERGER



N. ENJALRIC

Y. LE MOAL



J. MALLET

L. DEROQUE

T. BEAUQUIER

